

13 juin 2024

OBJET :	OUVERTURE DE POSTE - RH 23-24-1852
EMPLOI :	Ergothérapeute
NATURE DE L'EMPLOI :	Professionnel - Remplacement (35h/semaine)
DATE D'ENTRÉE EN EMPLOI :	Septembre 2024
ENDROIT :	Centre Multi ressource
DIRECTION :	M. Jean-François Tadros, services éducatifs

Joignez notre équipe et venez contribuer à l'épanouissement et à la réussite de nos élèves !

CHOISIR LE CSSLSJ C'EST :

- Recevoir une rémunération globale avantageuse;
- Profiter de vacances enviables;
- Favoriser un équilibre entre sa vie personnelle et professionnelle;
- Recevoir de la formation en continu;
- Bénéficier d'une politique de télétravail;
- Travailler avec des équipes collaboratives;
- Avoir une vie sociale enrichissante et diversifiée;
- Etc.

NATURE DU TRAVAIL :

L'emploi d'ergothérapeute comporte plus spécifiquement des fonctions de dépistage et d'évaluation des habiletés fonctionnelles des élèves présentant des troubles physiques ou psychomoteurs, ainsi que de détermination et de mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en ergothérapie pour ces élèves, dans le but de développer, restaurer ou maintenir leurs aptitudes, de compenser leurs incapacités, de diminuer les situations de handicap,

d'adapter leur environnement pour favoriser une autonomie optimale et de faciliter leur cheminement scolaire.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES :

L'ergothérapeute évalue le développement de l'élève dans différentes sphères : motricité globale et fine, intégration sensorielle, habiletés perceptivo-cognitives, aspect social et rationnel, activités de la vie quotidienne et de la vie domestique; elle ou il analyse et évalue les habiletés fonctionnelles des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire. Elle ou il, dans le cadre d'un plan d'intervention, détermine un plan de traitement et d'intervention en ergothérapie, pour répondre aux besoins de l'élève et elle ou il décide de mesures de contention, si nécessaire.

Par le biais de thérapies individuelles ou de groupe, elle ou il stimule les acquisitions dans les sphères où l'élève accuse des retards pour lui permettre de développer au maximum ses capacités; elle ou il utilise les activités et le milieu scolaire pour favoriser la généralisation des apprentissages pour que l'élève devienne le plus fonctionnel et autonome possible dans son milieu de vie.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en ergothérapie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il conçoit, choisit, adapte et prépare le matériel nécessaire aux séances de thérapie individuelle ou de groupe et recommande l'acquisition d'équipements; elle ou il conseille et soutient le personnel enseignant pour qu'il puisse adapter l'enseignement ou le matériel et elle ou il suggère des stratégies; elle ou il rencontre, soutient et conseille les parents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant la réadaptation de l'élève.

Elle ou il peut faire un travail de consultation et de formation auprès des intervenantes et intervenants du milieu scolaire, médical ou de réadaptation.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il peut aussi animer des ateliers et offrir du soutien à certains groupes de parents, en partenariat avec les intervenantes et intervenants du milieu scolaire ou du réseau de la santé et des services sociaux.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par le centre de services scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Être membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon la convention collective en vigueur : <https://cpn.gouv.qc.ca/cpnf>

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE DEVRA TRANSMETTRE UNE LETTRE DE MOTIVATION AINSI QUE SON CURRICULUM VITAE À L'ENDROIT SUIVANT :

<https://atlas.workland.com/work/40135/ergotherapeute>

ET CE, LE OU AVANT LE 25 JUIN 2024, à 16h

SI VOS DIPLÔMES ONT ÉTÉ OBTENUS À L'ÉTRANGER

Acheminez une copie des documents suivants à recrutement@cslsj.qc.ca :

- Évaluation comparative des études effectuées hors Québec du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (elle est impérative et doit être obtenue au moment de postuler afin d'analyser adéquatement vos qualifications).
- Une preuve d'autorisation de travailler au Canada (permis de travail, permis d'études ou résidence permanente valide).

En l'absence de ces documents, votre candidature ne sera pas analysée.

POUR LES PERSONNES DE 18 À 35 ANS VIVANT À L'EXTÉRIEUR DU LAC-SAIN-T-JEAN EST ET QUI SOUHAITENT VENIR S'ÉTABLIR DANS NOTRE RÉGION

Contactez les agent.e.s Places aux jeunes :
<https://placeauxjeunes.qc.ca/regions/saguenay-lac-saint-jean>

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Consulter le site web du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean : <https://csslsj.gouv.qc.ca/> ou communiquer avec le Service des ressources humaines au 418 669-6000, poste 5508.

Afin de sélectionner la personne qui répond le mieux aux exigences particulières du poste, l'employeur se garde le droit de faire passer des tests et/ou des entrevues.

Le masculin est utilisé dans la seule intention d'alléger le texte.

La candidature des femmes, des minorités ethniques et visibles, des autochtones et des personnes handicapées est encouragée dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.